

EXEMPLUM IV

Anno 1606. Mense Septembri, ad sexagenarium quendam haud procul Paterniaco, vocatus fui, cui os frontis sinistri lateris in ea parte, ubi capilli prodire incipiunt, latus sinistrum versus, ex ictu lapidis, profundius impressum erat. In ipso momento ictus, in terram prociderat, evomuerat, simul & loquelam, intellectum, visum ac auditum amiserat, totoque latere opposito paralysi correptus fuerat.

Ego octiduo post casum vocatus, & vulnere, quod parvum satis erat, inspecto, adstantes admonui, operæ pretium esse, ut vulnus dilatetur, & cranium elevetur : sperabam enim, ægrum hoc modo convalescere posse. quandoquidem pro morbi magnitudine robustus adhuc satis erat, juscula item, & quæcunque offerebantur, assumebat. Verum cum parentes & adstantium turba consilium meum recusassent, discessi, nec manum amplius adhibere volui. Ita paucos post dies naturae satisfecit, qui tamen divino auxilio servari potuerat, dummodo remedia idonea adhibita fuissent.

EXEMPLE IV

En l'an 1606, au mois de septembre, j'ai été appelé, non loin de Payerne¹, au chevet d'un sexagénaire, dont le côté gauche de l'os du front avait été assez profondément enfoncé à la suite d'un coup de pierre, dans la zone du côté gauche où les cheveux commencent à pousser. Au moment même du choc, il s'était écroulé au sol, avait vomi et, en même temps, perdu la parole, la raison, la vue et l'ouïe ; de plus, tout le côté opposé avait été saisi de paralysie. Moi, appelé huit jours après l'accident, et ayant examiné la blessure qui était assez étroite, j'ai averti les personnes présentes qu'il valait la peine d'élargir la blessure et de redresser le crâne : j'espérais en effet que, de cette manière, le patient pourrait se rétablir, puisqu'au regard de la gravité du mal, il était jusqu'alors assez robuste, et prenait également des bouillons et tout ce qu'on lui présentait. Mais comme la famille et la foule des personnes présentes avaient refusé mon avis, je me suis retiré et n'ai pas voulu y mettre la main davantage. Ainsi, quelques jours après, il mourut, lui qui cependant aurait pu être sauvé grâce à l'aide divine, pourvu que les remèdes adéquats lui eussent été administrés.

(latinistes de 3^{ème} collège de l'Iroise, Brest)

¹ Ville Suisse du canton de Vaud.